



EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL du 29 MAI 2013

L'An Deux Mille Treize, le Vingt Neuf Mai, à Dix Neuf Heures, Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX,
Madame GUICHERD, Madame BARET, Madame MIQUET
Monsieur JOURDAIN, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur FIORINI,
Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur SAUNIER.

Absent excusé : Monsieur PARTRAT
Madame GUICHERD présente un pouvoir de Madame NICOLAS

Objet :
Emploi accessoire
à la Piscine
Intercommunale

Pour la saison 2013/2014, le Président du SIM souhaite prolonger l'activité d'un agent extérieur pour animer les séances de Bébés Nageurs à la Piscine Intercommunale Muroise.

Cet agent, titulaire de l'enseignement, serait rémunéré sur l'indice Brut 741 Majoré 611 du grade de Professeur de Lycée Professionnel, pour 6 heures d'animation par semaine.

Après délibération,
A l'unanimité, le Comité Syndical:

- **ACCEPTE** de prolonger l'activité accessoire de cet agent à compter de septembre 2013 jusqu'à fin juin 2014;
- **APPROUVE** la rémunération sur l'indice Brut 741 Majoré 611 du grade de Professeur de Lycée Professionnel;
- **DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du Syndicat Intercommunal Murois Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.
Fait à St Laurent de Mure, le 30 mai 2013.

Le Président

Bernard BEGUIN

